

*Paris, 20 décembre 2017*

### Le SNESUP-FSU demande que les principes de neutralité et de laïcité soient appliqués et respectés à l'université de Strasbourg

Le SNESUP-FSU a pris connaissance du jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 14 décembre dernier portant sur une demande en annulation de l'élection de Michel Deneken à la présidence de l'université de Strasbourg. Si cette juridiction a rejeté notre recours, nous observons aussi qu'elle ne se prononce pas sur l'atteinte aux principes de neutralité et de laïcité caractérisée par le cumul effectif des deux fonctions ecclésiastique et publique, à savoir prêtre et président d'université. Par ailleurs, les juges n'ont pas estimé devoir prendre en compte les entorses répétées à la neutralité commises par le président Deneken et que nous avons précisément documentées. Nous nous réservons donc la possibilité de faire appel de ce jugement.

Eu égard aux diverses entorses commises par le président Deneken, lesquelles ont été constatées par plusieurs organisations syndicales de l'Unistra, le SNESUP-FSU demande à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et à Madame la Rectrice de l'Académie de Strasbourg de prendre en urgence toutes les mesures administratives utiles à la préservation et au strict respect de la règle de neutralité et du principe de laïcité à l'université de Strasbourg. ■

**Suivez-nous !**



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)